

# Bulletin municipal

## BELARGA

Numéro 12 - Octobre 2005

### Sommaire :

*Editorial* Page 2

*Questions sur l'urbanisme* Page 3

*Point sur les dossiers en cours* Page 4

*Quelques questions sur les déchets* Page 4

*En bref* Page 5

### *La page des associations :*

*« La Chichoumaille »* Page 6

*Infos paroissiales* Pages 7

*La société de chasse* Pages 7

*« L'Hameçon Indépendant »* Page 8

*« La Sophie bélarganaise »* Page 8



*Je suis très heureuse de vous retrouver après une rentrée scolaire sereine et studieuse qui a vu, outre le renouvellement de l'équipe enseignante,*

- *le déménagement de la classe de Clémentine Kopp (CE) au niveau de la classe de Jean-Christophe Bort (CM), dans l'ancien appartement de fonction des instituteurs,*
- *la création de deux petits espaces, toujours dans l'ancien appartement, l'un réservé aux activités manuelles, l'autre à l'informatique,*
- *la mise en sécurité du local de la chaufferie... tous travaux que l'on doit à la polyvalence et au professionnalisme de Fernand Garcia. Merci de la part de nous tous.*

*Les fortes pluies de début septembre nous ont, pour une fois, épargnés et je souhaite que les récoltes, déjà diminuées par la sécheresse de l'été, n'aient pas subi de nouveau préjudice.*

*Dans ce bulletin, vous aurez le plaisir de découvrir un article de l'équipe de bénévoles qui prennent en charge notre petite bibliothèque. Elle a déjà commencé son travail et fait un premier point dans ces pages.*

*Bien sûr, vous retrouverez les articles des associations auxquels vous êtes maintenant habitués et je vous engage, dès maintenant, à réserver auprès de «la Chichoumaille», la paëlla du 8 octobre; vous aiderez cette association qui gère la cantine scolaire tout en prenant un grand plaisir à manger la paëlla !*

*Je souhaiterais que vous prêtiez une attention particulière à l'article concernant l'urbanisme, les procédures qui permettent la délivrance d'un document ou d'une autorisation et les règles qui les régissent. Sa lecture permettra, je l'espère, d'éviter des incompréhensions et des amertumes inutiles.*

*Vous trouverez également un point sur les dossiers en cours : plateau sportif, station d'épuration, remise communale... ainsi que le programme des lotos, activités et festivités diverses.*

*Sachez en outre que le début de l'année 2006 verra le recensement de la population de Bélarga. Si les chiffres de 1999 donnaient 262 habitants, je pense que nous devons actuellement avoisiner les 300. Notre communauté s'élargit et je souhaite que ce soit de façon harmonieuse et maîtrisée.*

*Bonne lecture et bonne fin d'année à tous. A très bientôt.*

*Françoise Martin*

## ..... Questions sur l'urbanisme :

### *Qu'est-ce que le POS ?*

Le POS (Plan d'Occupation des Sols) qui maintenant s'appelle le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est le document qui régit l'urbanisme sur une commune. C'est dans le PLU que l'on trouve les zones réservées à la construction d'habitations, les zones réservées à l'agriculture... ainsi que les règles applicables sur chacune de ces zones.

### *Comment se décident ces règles ?*

Les règles font l'objet d'une procédure longue et d'une réflexion de nombreux intervenants.

- Tout d'abord, le conseil municipal décide de créer ou de modifier le PLU. Il réfléchit sur le devenir de la commune, prépare le travail avec une équipe de spécialistes et élabore un projet.
- Ce projet fait l'objet d'une enquête d'utilité publique. Un commissaire enquêteur est nommé et reçoit en mairie toutes les personnes qui veulent consulter le projet. A ce moment-là de la procédure, chacun peut faire des remarques écrites et demander à ce que certains points soient modifiés.
- A l'issue de l'enquête, le conseil municipal reprend le dossier, prend en compte certaines modifications, s'il le juge utile, et délibère pour l'approuver.
- Le document est transmis aux autorités de l'Etat ainsi qu'aux services qui aideront les élus à le faire appliquer (Direction Départementale de l'Équipement - DDE, Direction Départementale de l'Agriculture - DDA)
- A partir de ce moment là, le PLU a force de loi sur tout le territoire de la commune et chacun a obligation de s'y plier.

### *Comment ça s'est passé sur Bélarga ?*

Le POS devenu PLU a été voté par le conseil municipal le 22 février 1993. Depuis, il est appliqué par les maires qui se sont succédés. Tant que le PLU ne sera pas modifié, les règles ne pourront pas changer. Ainsi, le maire applique actuellement des décisions qui ont été prises avant sa prise de fonction.

### *Quel est le rôle de la DDE ?*

La DDE reçoit toutes les demandes émanant des habitants de la commune après qu'elles aient transité par la mairie. Son rôle est de vérifier la conformité du projet au PLU de la commune, à des contraintes locales (comme par exemple la capacité de la station d'épuration) ainsi qu'à des règles d'urbanisme plus générales (comme le Plan de Prévention des Risques d'Inondations). C'est un service instructeur, constitué par des spécialistes, qui aide les élus dans l'analyse du dossier.

Si besoin est, en particulier lorsque un projet se situe en zone agricole, il prend l'avis de la DDA. A l'issue de ces études, la DDE transmet au maire son avis circonstancié.

### *Le maire peut-il aller contre l'avis de la DDE ?*

**Le maire est le seul à décider de la réponse à donner à la demande.**

Cependant, dans notre commune, **il suit toujours l'avis des services instructeurs** : ce sont des services de l'état constitués par des professionnels qui travaillent quotidiennement sur des dossiers d'urbanisme; ils ne sont pas infaillibles mais se trompent très rarement sur la conformité d'un projet. Leur professionnalisme permet au maire d'éviter des dérives ou des défauts d'interprétation. Que penseriez-vous d'un maire qui dirait oui à certains (parce qu'ils sont copains, amis, voisins...) et non à d'autres, pour des projets de même nature que la DDE aurait déclarés non conformes ?

Quelle crédibilité aurait un maire qui ferait « deux poids, deux mesures » alors que ses fonctions de premier magistrat de la commune exigent qu'il fasse respecter les règles, les lois et l'égalité des citoyens devant la loi ?

Ce comportement serait foncièrement malhonnête et indigne.

### *Et si, malgré tout, il décide d'accorder un projet non conforme ?*

Dans ce cas, la DDE saisit le Préfet du département qui, après avoir vérifié le bien fondé de l'appréciation des services, annule la décision du maire. Cette situation s'est présentée, très récemment, dans une commune voisine.

### *Comment savoir si mon projet est réalisable ?*

Vous pouvez venir consulter le PLU à la mairie, prendre connaissance des règles qui régissent la zone où est située la parcelle qui vous intéresse; ceci vous permettra d'avoir une première idée sur la faisabilité de votre projet.

Avant de déposer un dossier, il n'est parfois pas inutile de venir en mairie chercher des conseils, d'aller à la DDE pour avoir des explications et une première analyse de votre projet. A l'issue, vous déposerez votre dossier en toute connaissance de cause.

*Et vous pouvez venir en mairie poser toutes les autres questions qui ne sont pas dans cet article !*

## *..... Point sur les dossiers en cours :*

### *Le plateau sportif :*

Depuis début août, la commune est propriétaire de la parcelle qui jouxte le parking de la rue du Champ du Four. L'acquisition foncière étant réalisée, nous attendons maintenant le feu vert du Conseil Général et du Conseil Régional. J'espère que les travaux pourront débuter avant la fin de l'année pour une mise en service au printemps.

### *La station d'épuration intercommunale :*

Cette station sera gérée par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) regroupant les deux communes de Campagnan et Bélarga.

Les statuts de ce SIVU ont été votés par les deux conseils municipaux et transmis à Madame le Sous Préfet de Lodève. C'est elle qui prendra l'arrêté constitutif du SIVU et permettra ainsi à cette nouvelle structure de porter le projet de la future station.

### *La remise communale (ex-remise Cazottes) :*

Après la mise en sécurité de la bâtisse, le projet a acquis suffisamment de maturité pour que l'on puisse envisager de passer à une phase plus concrète. C'est dans ce but que le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) a été contacté pour nous apporter son aide.

Cette collaboration démarre ce mois-ci pour, je l'espère, concrétiser l'avant-projet sommaire et le dossier de demande de subventions début 2006.

### *Le recensement en 2006 :*

Toute la population vivant à Bélarga sera recensée à compter du 19 janvier 2006. Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes (un par année civile). Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, les communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100% de leur population aura été prise en compte. Bélarga fait partie du groupe de communes recensées en 2006.

A partir du 19 janvier 2006, vous allez donc recevoir la visite de l'agent recenseur de la commune ; il s'agit de Cristel Péralta assistée de Valérie Bonet. Elle déposera à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant actuellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. Elle pourra vous aider à remplir les questionnaires et les récupérera lorsqu'ils seront remplis.

Si vous êtes souvent absents de votre domicile vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les transmettra à la mairie ou les déposer dans la boîte à lettre de la mairie.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui seront fournis. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site [insee.fr](http://insee.fr) à partir de janvier 2007.

*Encore et toujours les problèmes de déchets :*

Le 30 juin, nous avons passé des heures à nettoyer cet endroit, que faut-il faire pour que notre environnement soit respecté par tous ? Nous sommes preneurs de toute idée...



Par contre, merci à tous de respecter l'espace réservé aux colonnes de déchets recyclables ; c'est quand même mieux comme ça !



*Acquisition d'équipements sportifs :*

Nous avons reçu une table de ping-pong d'extérieur qui sera prochainement installée près de la Salle de Rencontre et qui sera « opérationnelle » pour les vacances de Toussaint.

Nous avons également commandé des barres de gymnastique pour remplacer celles de l'ancienne salle des fêtes et permettre à toutes nos gymnastes de s'étirer dans de bonnes conditions !

*Peut-être des cours de Capoeira à Bélarga... :*

La Capoeira est un art martial brésilien, sans contact physique, qui allie musique, chant et mouvements acrobatiques. L'association Senzala pourrait organiser un cours de Capoeira pour les enfants et/ou les adultes intéressés.

Le cours comprend une partie d'échauffements et d'étirements, suivi de l'apprentissage des mouvements corporels de la Capoeira (coups de pieds, défenses, esquives, mouvements acrobatiques, déplacements...). Un apprentissage des chants et des instruments se fait au travers des musiques traditionnelles de la Capoeira.

Le cours se termine par une RODA DE CAPOEIRA ou ce qui a été appris est mis en pratique, tout en favorisant les improvisations personnelles. La pratique de la Capoeira développe la créativité, l'expressivité, la sociabilisation, la désinhibition... Grâce au travail corporel et musical, elle stimule la souplesse, la coordination motrice, le dynamisme, la vitalité physique, la force musculaire, les réflexes, la sensibilité auditive et le rythme...

**Si vous êtes intéressés par ce cours, veuillez nous le faire savoir avant le 4 octobre, en nous précisant votre nom et votre âge (pour les enfants)**

### *Soirée diaporama autour du fleuve Hérault :*

Vous êtes invités **le jeudi 6 octobre à 18 heures 30** à assister à une projection commentée de diapositives sur la vie du fleuve Hérault, « de la source à la mer, richesse d'un voyage aquatique ». Cette projection sera suivie d'un apéritif. Pêcheurs, nageurs, riverains, amoureux du fleuve, venez nombreux.

Courant décembre, une nouvelle projection sera organisée sur « la forêt méditerranéenne et les incendies ». Nous vous rappellerons ce rendez-vous par voie d'affichage.

### *Après-midi dansant :*

Samedi 19 novembre, à la Salle de Rencontre se déroulera de 15 heures à 19 heures 30 un goûter dansant. Tout le monde y est bien sûr convié et nous pourrons danser sur des tangos, valse, paso doble, rock...

Les plus de 45 ans y trouveront le plaisir des musiques de leur jeunesse mais les plus jeunes seront aussi les bienvenus. Si ce divertissement a du succès, nous le renouvelerons.

Une information plus complète sera faite par voie d'affichage.

### *La bibliothèque municipale :*

#### **NOUVEAU!**

L'équipe de bénévoles est heureuse de vous faire part **des heures d'ouverture de la bibliothèque :**

• Mardi :		16 heures 30 à 17 heures 30
• Mercredi :	10 heures à 12 heures	16 heures 30 à 17 heures 30
• Jeudi :	10 heures à 12 heures	
• Vendredi :		16 heures 30 à 17 heures 30
• Samedi :	10 heures à 12 heures	

Les dons de livres et de jeux de société récents sont bienvenus.

Nous sommes ouverts à toutes aides et suggestions.

### **Des contes pour les enfants :**

- Mercredi 5 octobre à 11 heures
- Mercredi 19 octobre à 11 heures
- Mercredi 26 octobre à 11 heures : *Spécial Halloween !*



PS : les papas qui veulent préparer la fête d'Halloween pour leurs enfants peuvent contacter Monsieur Nestor avant le 20 octobre.

Marie-Claude Fournier, Dominique Déposé, Chantal Cazottes, Frédérique Nestor

## *..... La page des associations*

### *..... Communiqué de « La Chichoumaille » :*

L'année scolaire 2005-2006 vient de commencer.

L'association a pu maintenir les services de cantine et de garderie malgré la baisse de prise en charge de l'état dans les nouveaux contrats de travail de nos deux salariées.

Il a fallu un effort partagé entre les familles adhérentes et les mairies de Tressan et de Bélarga.

La plupart des tarifs ont été augmentés de même que les subventions des deux mairies.

**Deux lotos sont prévus pour nous aider à assumer la charge financière que représente la gestion de la cantine et de la garderie.**

**Le premier se déroulera à Tressan le dimanche 16 octobre 2005 à 17h30 et le second à Bélarga le dimanche 5 février 2006 à 18h00.**

*Nous envisageons également de vendre sur commande des parts de paella le samedi 8 octobre 2005.*

*Vous pouvez passer votre commande auprès de Mme Annie Garcia ou de Mme Céline Colombier jusqu'au jeudi 6 octobre 2005 à 12h.*

*Vous aurez le choix entre les barquettes suivantes : la petite 250g à 4 euros, la moyenne 500g à 7 euros et la grande 1kg à 12 euros.*

Comme les années précédentes, il est très important que les parents s'impliquent en participant activement à ces diverses actions.

Nous savons que nous pouvons compter sur eux ainsi que sur la population des deux villages.

Au nom de la Chichoumaille, je vous remercie de votre soutien.

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de s'acquitter de l'adhésion pour bénéficier des services de cantine et de garderie.

En ce qui concerne la garderie, nous conseillons aux familles adhérentes de choisir la solution la plus avantageuse pour elles.

En effet, le paiement avec facturation en fin de mois ne pourra pas être converti en forfait en cours d'année.

***Une garderie supplémentaire est proposée de 13h15 à 13h35 pour les parents qui ne laissent pas leur enfant à la cantine moyennant la somme de 0,50 euro.***

Les parents intéressés peuvent se renseigner auprès d'Annie et de Céline.

Tous les membres de la Chichoumaille et moi-même souhaitons à toutes les familles une bonne année scolaire.

Le président, Thierry PEREZ.

..... *Informations paroissiales :*

Grâce au dévouement d'une personne de Bélarga, l'église est restée ouverte de 9 heures à 19 heures tous les jours des mois d'été.

De nombreux visiteurs de passage dans notre village sont entrés pour la découvrir et peut-être pour prier.

C'étaient des touristes ou des pèlerins, pressés ou fatigués, curieux ou recueillis. Ils arrivaient lourds de leurs soucis ou bien légers comme des vacanciers avec un guide à la main et un appareil en bandoulière.

Tous, j'en suis persuadé, ont retrouvé un cœur d'enfant et ont eu une pensée pour ce peuple de croyants qui, à une époque particulière, a édifié ces murs pour exprimer sa foi et soutenir la prière des fidèles.

Chaque église, à sa manière, est une invitation à se laisser conduire du visible à l'invisible. Sa construction chargée de symbolisme permet de rêver ou d'imaginer mille interprétations mystiques.

Chaque époque a été sensible à un aspect du mystère de la foi et l'église le traduit dans ses sculptures, la disposition des lieux, l'espace, l'éclairage...

En ces journées du patrimoine, merci à cette généreuse bélarganaise d'avoir permis à nombre de touristes de découvrir une partie du patrimoine de Bélarga.

Francis Cuny

..... *Communiqué de la Société de chasse Dardaillon/Rouviège :*

La société de chasse de Bélarga informe ses actionnaires et sociétaires que l'assemblée générale et la remise des cartes auront lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 18 heures, à la Salle de Rencontre.

Nous avons fait cette année de nouveaux aménagements pour le gibier ainsi que des lâchers de lièvres, lapins, faisans et perdreaux, pour le plaisir de tous.

Nous avons pris des décisions pour que les règlements soient respectés, nous espérons que chacun y mettra de la bonne volonté !... Dans ce cas, tout ira bien.

Nous organisons deux lotos dans l'année, un le 27 novembre et un le 19 février, nous espérons votre présence.

En attendant, je souhaite à tous une excellente saison de chasse et une très bonne fin d'année.

Le Président : Jean-Pierre Meunier

.....*Communiqué de l'Hameçon Indépendant - Entente Bélarga/Tressan :*



Après deux mois de repos bien mérité, la société de pêche s'est réunie à nouveau le 26 août pour préparer la nouvelle saison qui sera aussi remplie que la précédente.

Lors de cette réunion qui avait pour objectif essentiel l'alevinage 2005/2006, il a été décidé de lâcher dans notre fleuve :

- 20 kg d'anguilles
- 200 sandrettes
- 20 kg de brochets (en été)
- 300 kg de truites.

La date des trois premiers alevinages étant décidée par les pisciculteurs, nous ne pouvons vous en faire part à présent. Cependant, dès le 12 novembre 2005, 100 kg de truites arc-en-ciel seront déversés dans l'Hérault ou dans les rivières si les eaux sont propices (les pêcheurs en seront informés en temps opportun).

- le 22 janvier, à 18 heures, aura lieu notre premier loto à la Salle des Rencontres de Bélarga.
- Le 12 février 2006, à 18 heures, ce sera le second loto à la salle des fêtes de Tressan.

Pour ces deux lotos, nous comptons sur votre présence afin que la société de pêche puisse, dans de bonnes conditions, continuer à animer nos villages à travers d'autres activités dont les dates vous seront communiquées lors du prochain bulletin.

En attendant, le bureau de l'Hameçon Indépendant vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président : Philippe Salas

.....*Communiqué de la Sophie Bélarganaise*

C'est l'automne et le moment pour la Sophie Bélarganaise de faire un premier bilan de la saison 2005.

Cette année, nous avons organisé 5 concours fédéraux, 2 repas champêtres, des rencontres inter-villages et des challenges des aînés (55 ans et plus).

Les retraités pétanqueurs organisent des repas où les épouses sont invitées ; cette année, il y a des escargots et des tripes, le tout accommodé à la mode de Jean, des repas dignes de satisfaire les gros appétits de nos aînés.

Sur le prochain bulletin, nous présenterons le programme pour 2006, après l'élection du bureau. Vous savez qu'une de nos membres est bien malade et nous lui souhaitons de guérir très vite.

Cette année nous avons proposé un repas créole pour sortir des éternelles grillades et brasucades. Les 96 participants ont été très satisfaits, aussi nous reconduirons les repas du même type en 2006.

Merci à tous pour votre participation et votre compréhensive tolérance si la perfection n'est pas toujours au rendez-vous.

Le Président : Gilbert Pibre